

ment<sup>(1)</sup>, les pieds du Maître sous les plis de son manteau (voir pourtant fig. 79, 405-408, etc.). Nous restons en tout cas bien loin des vingtaines de signes qui décorent les saintes empreintes du pied du Maître sur les représentations singhalaises ou indo-chinoises modernes<sup>(2)</sup>. Ce n'est pas que ces « pieds sacrés » fussent inconnus dans la région du Nord-Ouest. Fa-hien et Hiuan-tsang en signalent au Swât de *rupestres* que le regretté colonel Deane avait cru retrouver et sous lesquels une inscription ancienne stipule qu'il s'agit bien des « vestigia » du Buddha Çákya-muni : mais, comme à Barhut ou à Sânci, ils ne portent toujours que la seule empreinte de la roue<sup>(3)</sup>. En revanche cette marque dans les usages de l'école finissait par avoir gagné la main, si nous en croyons quelques exemples, d'ailleurs d'assez basse époque, comme celui de la figure 197.

Mais il est un autre signe qui intéresse encore le pied comme la main et sur lequel n'ont pas manqué les spéculations des archéologues modernes. D'après leurs dires, le Buddha aurait été, selon les Indiens, une sorte de palmipède et même de ptérodactyle ! L'assertion est au moins surprenante et appelle d'autant plus vérification que l'exemple de l'*uṣṇīṣa* nous a rendus justement méfiants à l'égard des opinions toutes faites. Que disent en dernier appel les textes ? Seulement ceci, que du futur grand homme « les mains et les pieds ont aux doigts des réseaux ». Il faut avouer que l'expression

<sup>(1)</sup> C'est là un point de chronologie sur lequel nous aurons à revenir ci-dessous.

<sup>(2)</sup> Voyez par exemple L. FOURNEREAU, *Le Siam ancien (Annales du Musée Guimet, t. XXVII)*, I, pl. XXI, LXVIII, et cf. L. FEER, *R.H.R.*, XXXIV, 1896, p. 202 ; Adh. LECLÈRE, *Comptes rendus de l'Acad. des Inscript.*, 28 mai 1897, etc. Notons de suite que tous ces documents entendent et représentent nettement le *jāla* sur les doigts de pied par

un réseau de lignes régulièrement enroulées en spirale. Voyez encore BURNOUF, *Lotus de la Bonne Loi*, p. 622 et suiv.

<sup>(3)</sup> DEANE, *J. R. A. S.*, 1898, p. 460 ; BÜHLER, dans *Anzeiger der phil.-hist. Classe*, Vienne, 3 fév. 1898 ; cf. FA-HIEN, ch. VIII, et HIUAN-TSANG, *Rec.*, I, p. 123. Nous ne nous rappelons pas d'avoir vu ces pieds du Buddha, si fréquents dans l'ancienne école indienne, sur aucun bas-relief gandhârien. Mais, en matière d'iconographie, il ne faut jurer de rien.